



**HAL**  
open science

## Décrire les énoncés du "Vrai débat": l'éthique fédéraliste des Gilets jaunes

Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou. Décrire les énoncés du "Vrai débat": l'éthique fédéraliste des Gilets jaunes. *Semen - Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 2021, Le langage engagé. Perspectives politiques critiques en sciences sociales du langage., 50 (2), pp.103-118. 10.4000/semen.17309 . ensl-03666848

**HAL Id: ensl-03666848**

**<https://ens-lyon.hal.science/ensl-03666848>**

Submitted on 16 May 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Décrire les énoncés du « Vrai Débat ». L'éthique fédéraliste des Gilets jaunes**

Version auteur de Jacques Guilhaumou, « Décrire les énoncés du « Vrai Débat ». L'éthique fédéraliste des Gilets jaunes », *Semen*, 50-2 (2021), 2022, p. 103-118.

L'objectif de cet article est de circonscrire conjointement une double pratique : d'une part une pratique théorique spécifique du travail philosophique opéré par Michel Foucault dans la description discursive de l'énoncé, d'autre part un exercice d'analyse discursive sur l'espace de *citoyen(s) - citoyenneté* au sein d'un corpus contemporain, « Le Vrai Débat » mis en place par un collectif de Gilets jaunes. La source des énoncés cités dans ce travail est constituée d'interrogations lexicométriques, en particulier des concordances, sur le corpus d'une sélection d'environ mille propositions les plus plébiscitées de « Le Vrai Débat » mis à notre disposition, pour la réalisation de cet article, par les responsables du groupe de travail *Gilets jaunes* du laboratoire Triangle (UMR CNRS 5206, Lyon), en particulier Vincent Ventresque (Zancarini & Ventresque 2019)<sup>1</sup>.

Le travail philosophique, abordé en première partie, relève pour sa part d'un exercice de lecture. Il concerne le trajet des « discours » à « l'énoncé », attesté au sein des manuscrits préparatoires de *L'archéologie du savoir* (Foucault 1969). Il en ressort un accent mis sur la spécificité du fonctionnalisme discursif comme méthode en complémentarité de la description archéologique des énoncés<sup>2</sup>. L'articulation d'un tel positionnement discursif à la description de séquences textuelles énonçant « le fonctionnement de la démocratie » autour des termes *citoyen(s) - citoyenneté* dans « Le Vrai Débat » est présentée dans la troisième partie. Cependant, dans la mesure où il est question ici de la fonction d'un concept au sein de formations discursives, il convient de préciser à mi-chemin, donc dans la seconde partie, en quoi le concept de gouvernement fédéral donne sens à l'entrecroisement entre fonctionnalisme linguistique et fonctionnalisme historique dans la démarche présente de l'historien du discours. Ce qui fait lien en aval comme en amont entre cette partie centrale et les deux autres parties relève du fait que Michel Foucault s'intéresse plus au sens du concept

---

<sup>1</sup> Sur la méthodologie d'échantillonnage du groupe de travail *Gilets jaunes* au sein des 25.000 propositions émanant de 15.457 contributeurs ainsi que 898.000 votes postés par les 44 500 inscrits constitutifs de « Le Vrai Débat », voir le site <https://politoscope.org/2019/04/vraidebat/>

<sup>2</sup> Michel Foucault utilise fréquemment, en particulier dans *Les mots et les choses* (1966) et jusque dans ses premiers cours au Collège de France, les termes de « fonction », « fonctionner », « fonctionnement ». Dans un article de 2017 centré sur *L'archéologie du savoir*, nous amorçons une réflexion sur ce qu'il en est du fonctionnalisme discursif. D'autres questionnements en la matière se précisent dans d'autres de nos travaux récents. Certes Foucault s'écarte du fonctionnalisme sociologique à l'anglaise, qui considère la société comme un *tout* organisé par des fonctions. Mais ne prend-t-il pas pour autant compte d'un fonctionnalisme de type structuraliste qui prend acte d'abord du fonctionnalisme linguistique de Roman Jakobson mettant l'accent sur le langage comme *communication* propre aux humains en partage de significations, puis de l'apport fonctionnel de la thèse saussurienne sur la *valeur différentielle distinctive* spécifique à une langue où tout est différences, donc sans termes positifs, au titre de la négativité constitutive du signifiant ? Faut-il à ce titre considérer que Foucault considère aussi l'apport de *l'historicité* du fonctionnalisme des anthropologues, en particulier Levi-Strauss (Dumoulin 2020) ? Peut-on également parler d'un fonctionnalisme historique par le fait d'une prise en compte de l'archive socio-historique (Guilhaumou 2018) ? Est-ce, du point de vue archéologique, une simple référence à l'actualité de l'énoncé, donc à son intervention effective dans ce qu'on aurait envie d'appeler un certain contexte en rapport avec la fonction de catégories grammaticales, ce qui permet alors de situer le fonctionnalisme linguistique au plus près de la *langue* (Guilhaumou 2019) ?

comme fonction qu'aux concepts analytiques proprement dits, en considérant que le sens renvoie aux conditions de production des expressions, et rien de plus<sup>3</sup>.

## 1. Le travail philosophique dans l'ordre du discours

Le bilan du colloque sur *Matérialités discursives* (Conein *et al.* 1981)<sup>4</sup> insiste sur l'apport des approches du discours comme archive en ce qui concerne « la pratique de travail sur les discours » (Conein *et al.* 1981 : 200). Cette pratique relève d'un « exercice de lecture » (de même qu'on peut faire des « exercices d'analyse » au sens d'Alain, comme le signale Descombes 1992) situé aux antipodes de toute considération sur la transparence du sens dans une séquence textuelle. Elle prend appui sur la proposition philosophique wittgensteinienne « Tout se passe dans le langage » (Wittgenstein 1980 : 95), en nous incitant à considérer le *travail philosophique* dans le domaine de la philosophie du langage comme partie intégrante de la pratique de l'analyse du discours. C'est ici que l'analyse du discours dans la modalité de l'archive se formule dans le concept foucauldien d'archéologie qui introduit en complément de l'analyse d'une fonctionnalité discursive, présentement le concept de gouvernement fédéral, une description discursive d'énoncés d'archive.

La récente réédition de *L'archéologie du savoir* (2015) est accompagnée d'un appareil critique, à l'initiative de Martin Rueff, qui précise la genèse de cet ouvrage. Elle est donc particulièrement utile pour la compréhension de ce qu'il en est de la notion de discours chez Foucault, dans la mesure où Martin Rueff prend en compte les manuscrits préparatoires inédits, tout en publiant une partie d'entre eux, en deux temps. Il a d'abord retranscrit et publié, en 2016<sup>5</sup>, le manuscrit de Foucault intitulé « Homère, Les récits, L'éducation, Les discours » dans lequel se trouve à la fin une esquisse d'introduction à ce manuscrit préparatoire de *L'archéologie du savoir*. En 2015, il publie une autre introduction manuscrite de Foucault, dont la couverture du dossier porte le titre : « Introduction 1. Décrire les énoncés 2. L'existence des énoncés 3. Structure et énonciabilité 3 a. Conditions de possibilité 3 b. Conditions de réalité 4. Mode d'être des énoncés : événement et rémanence. ~~Histoire et condition du discours~~ »<sup>6</sup>. Par ailleurs, nous disposons des fiches de lecture de Foucault durant la période où il rédige *L'archéologie du savoir*, mises en ligne sur Gallica en 2017. Présentement, une note de lecture significative concerne Benveniste. Elle est contenue dans le sous-dossier « Langage (problèmes généraux) » de la boîte 43 des archives Foucault<sup>7</sup>, sous le numéro f0671 et le titre « Linguistique et discours ». Foucault retient de l'article de Benveniste intitulé « De la subjectivité dans le langage », paru initialement dans le *Journal de psychologie* en 1958, le dernier paragraphe :

Bien des notions en linguistique, peut-être même en psychologie, apparaîtront sous un jour différent si on les rétablit dans le cadre du discours, qui est la langue en tant qu'assumée par

---

<sup>3</sup>La référence à Foucault situe notre approche du corpus dans l'ordre langagier sans épuiser pour autant d'autres questionnements, par exemple sociologiques, par lesquels on pourrait aborder ce corpus.

<sup>4</sup>Ce colloque a amorcé un très important tournant en analyse du discours dans la mesure où il s'est concrétisé par la mise en place, dans les années 1980, de la RCP ADELA (RCP : Recherche coopérative programmée, ADELA : « Analyse de discours et lectures d'archive »), à l'initiative de Michel Pécheux et d'autres chercheurs, dont nous-même. L'expression « lecture d'archive » situe au second plan la « machine à lire » sous la forme de l'analyse automatique du discours de nature homogénéisante en abordant de manière socio-historique l'hétérogénéité discursive des archives textuelles.

<sup>5</sup> Texte publié dans le n° 616 de la *Nouvelle Revue Française* (cf. Bibliographie).

<sup>6</sup>Le texte barré correspond à une rature manuscrite.

<sup>7</sup> Archive mise en ligne en 2017 sur Gallica (lien en bibliographie) : *Fonds Michel Foucault. Notes de lecture des débuts, 1952-1955, NAF 28730 (43) "Hegelei"*.

l'homme qui parle, et dans la condition d'intersubjectivité qui seule rend possible la communication linguistique (Benveniste 1971 : 266).

La question des discours est au centre des préoccupations de *L'archéologie du savoir*, mais dans les termes des énoncés : « au lieu de resserrer peu à peu la signification si flottante du mot "discours", je crois bien en avoir multiplié les sens : tantôt domaine général de tous les énoncés, tantôt groupe individualisable d'énoncés, tantôt pratique réglée rendant compte d'un certain nombre d'énoncés » (Foucault 1969 : 106). Cependant, les manuscrits préparatoires nous font connaître de plus près une telle transition des discours aux énoncés. Dans la première introduction, Foucault interroge la nature de « l'instance du discours » au regard de l'expression finale du titre « Les discours ». Dans la seconde introduction, il est prioritairement question de l'énoncé. Partant, dans le premier manuscrit (Foucault 2016), de « la prolifération des discours dans le récit », Foucault affirme qu'« il existe un niveau autonome, qu'on peut désigner comme celui du discours » (feuille 54). À ce titre les discours, « loin de se surajouter aux sujets parlants et aux choses dont ils parlent, les enveloppent, les fondent, leurs prescrivent leurs conditions de possibilité et les font apparaître » (f. 55). L'objectif est bien « de saisir dans sa nature et dans son fonctionnement le discours en général. », à l'épreuve de circonstances précises (f. 37). Un tel fonctionnalisme discursif procède de l'événement ainsi que Foucault, dans l'introduction en fin de manuscrit, le précise : « Dans le discours, il y a référence à lui-même en tant qu'événement » (f. 6). Ainsi en est-il de « l'énoncé comme un événement linguistique », selon une autre formule de Foucault. À la fonctionnalité du discours propre à rendre possible la discursivité s'ajoute l'opérativité de l'énoncé propre à matérialiser l'existence de l'événement linguistique.

Cependant, dans le second manuscrit intitulé « Introduction » (Foucault 2015), Foucault, en biffant ~~Histoire et condition du discours~~, introduit une rupture épistémologique avec sa précédente approche : il n'est plus question des conditions de production des discours, mais des conditions de possibilité des énoncés. Et ce que ces conditions font apparaître dans l'ordre du discours relève d'un acte fondateur : « Décrire ce qui a été dit » (f. 1), première phrase du manuscrit. Et Foucault de préciser : « Décrire un énoncé, c'est le faire passer dans une autre langue ou une autre sous-langue de telle manière que soit énoncé au moins un des rapports que cet énoncé entretient soit avec la langue dans laquelle il est énoncé, soit avec le contexte à l'intérieur duquel il a été prononcé » (f. 3), le contexte relevant ici de la fonctionnalité de l'énoncé. Ainsi la description de l'énoncé délimite « ce qu'on pourrait appeler son espace d'énonciation (langue ou contexte) » (f. 3), ce que Foucault qualifie ensuite d'« énonciabilité ». En effet, si la description de l'énoncé demeure liée au fonctionnement du discours, l'énoncé lui-même dispose de sa propre autonomie par le fait de ses rapports avec d'autres énoncés (« les énoncés so[nt] doués d'une certaine autonomie », f. 9). Ce qui importe avant tout, c'est « l'existence de l'énoncé » – titre de la première partie du manuscrit. Dans un second temps, il est question de « 2- L'énonciabilité » (f. 22). Foucault y précise « ce qui distingue une expression énonçable, d'une expression réellement énoncée », en thématissant cette distinction dans les termes suivants : « c'est un ensemble d'éléments qui n'appartiennent pas à la langue, et qui se constituent tout autour de l'énoncé » (f. 24). Ainsi le « versant extralinguistique » de la description de l'énoncé est en lui-même « un rapport à l'énoncé », certes selon une « fonction » délimitant le « formulable », donc les conditions de possibilité du « formulé » dans sa singularité même. La description discursive est le complément nécessaire à la compréhension des fonctionnalités du discours.

À ce titre, la description des énoncés est de l'ordre de l'énonciabilité, c'est-à-dire de processus énonciatifs, et non de l'énonciation au sens usuel, dans la mesure où elle renvoie aux rapports d'un énoncé avec d'autres énoncés, et plus largement d'une formation d'énoncés dont la fonctionnalité relève des conditions de possibilité du discours, au-delà de ses conditions de production. Et sans entrer plus avant dans l'argumentation de Foucault, citons

sa conclusion : « Au cours de ce premier repérage l'énoncé est apparu comme un événement linguistique placé dans un champ d'énonciabilité et doté d'une rémanence » (f. 54). L'ancrage de l'analyse du discours dans « l'événement linguistique » (Guilhaumou 2006) procède de la démarche initiale de Michel Foucault.

Comme le montre Martin Rueff, nous sommes ici au seuil de ce qui va être au centre de l'ouvrage édité, la description archéologique. Cependant, ce que nous montrent ces deux manuscrits consécutifs, c'est un trajet de la fonctionnalité du discours à la description de l'énoncé, au titre de son énonciabilité. Deux hypothèses se présentent alors à nous. La première hypothèse considère que Foucault entame l'ultime manuscrit de *L'archéologie du savoir* en abandonnant la perspective des discours comme récits historiques au profit de la mise en perspective de l'énonciabilité des énoncés, sous couvert du concept de formations discursives et au nom de la méthode archéologique. La seconde hypothèse admet une complémentarité entre l'analyse méthodique des fonctionnalités du discours, sous des formes linguistiques et historiques corrélées, et la description archéologique des énoncés d'archive, ce qui revient à considérer que la description archéologique n'est pas une méthode (un modèle de travail reproductible adossé à des effets de savoir), ce rôle revenant au fonctionnalisme discursif. L'archéologie est *pure* description des énoncés au sens où elle fonde sa logique discursive sur un *a priori* empirico-transcendantal de l'énonciabilité<sup>8</sup>.

L'exercice d'analyse que nous proposons s'inscrit dans ce second choix et s'attache à suivre les trajets d'un fonctionnalisme « hypothétique »<sup>9</sup>. Il convient alors d'intercaler, entre le présent exercice de lecture foucauldienne et l'exercice suivant d'analyse portant sur la description des énoncés des Gilets jaunes, un temps intermédiaire permettant de circonscrire ce qu'il en est du concept de gouvernement fédéral comme fonction ayant valeur d'argument dans le discours des Gilets jaunes sur la démocratie citoyenne.

Précisons enfin qu'à mi-chemin de la rédaction des deux introductions manuscrites, Foucault prend le temps de lire les auteurs de la philosophie analytique comme en témoignent ses notes de lecture (Guilhaumou 2021). Il y trouve un abord de la description qui lui permet de préciser ce qu'il entend par « Décrire un énoncé ». Selon Toulmin et Baier (Toulmin & Baier 1963), la valeur de la description tient au fait que « décrire une proposition » permet d'enclencher la connaissance d'un savoir sur l'événement linguistique. Il nous importe présentement de considérer l'apport ponctuel des auteurs analytiques lus et annotés par Foucault.

## **2. Fonction et concept de gouvernement fédéral dans le mouvement des Gilets jaunes**

Le mouvement des Gilets jaunes, constitutif d'un moment politique tout à fait étonnant, ouvre des possibles dans l'ordre de l'émancipation. Le gouvernement, déstabilisé par une telle

---

<sup>8</sup> À distance du schéma classique de l'*a priori* d'un sujet originellement connaissant, l'*a priori* historique est caractérisé par Foucault comme un réseau de conditions nécessaires, donc en même temps constituantes et constituées, dans lesquelles la subjectivité émerge dans ses limites et ses possibilités. L'insistance sur l'*a priori* empirico-transcendantal permet de préciser ce qu'il en est de la matérialité des formes discursives de l'énonciabilité, et non de l'énonciation, dans la mesure où, en unifiant la diversité même de formations discursives empiriquement descriptibles, il est possible de rendre compte de la détermination de figures historicisées du transcendantal.

<sup>9</sup> Nous empruntons cette qualification à Sieyès dans ses manuscrits. Voir le manuscrit « Constitution hypothétique » dans les Archives Sieyès (284 AP 3.2.1) publiées dans *Des manuscrits de Sieyès*, tome II, sous la direction de Christine Fauré, Paris, Champion, 2007. Le jugement hypothétique est propositionnel, soit de l'ordre de la description des énoncés, de leurs ressources propres ; il se situe à distance du jugement analytique et du jugement synthétique qui introduisent des jugements externes au discours des acteurs. Chez Sieyès, la proposition centrale de la Constitution hypothétique relève de l'argument suivant : « L'exercice de la législation, celui de l'autorité et celui de l'administration font la plénitude du gouvernement » (Sieyès 2007 : 433). Avec les Gilets jaunes, nous sommes dans le même registre des fonctions de la gouvernementalité, mais selon des exercices spécifiques au gouvernement fédéral.

irruption populaire, a fait le choix de conjointre l'endiguement des actions des Gilets jaunes et l'initiative d'un « grand débat national » dont les résultats ont été évalués par Jean-Michel Fourniau (2019). S'il est bien question ici d'un exercice inédit, il est encore difficile aujourd'hui de cerner le public des répondants et l'objectif politique visé par le gouvernement. À ce titre, des chercheurs, proches du mouvement des Gilets jaunes, ont initié un autre débat, « Le Vrai Débat », au titre de la démocratie participative spécifique à ce mouvement. Cette initiative a connu un certain succès, avec plus d'un million de votes, 25.000 propositions et 93.000 arguments, ce qui a permis à plus de 44.000 utilisateurs de s'exprimer librement. Une équipe animée par Jean-Claude Zancarini et Vincent Ventresque a constitué en 2019 un corpus de propositions<sup>10</sup> des textes du « Vrai Débat », puis l'a interrogé avec des outils lexicométriques. La présence centrale, dans ce corpus, de l'énoncé « il faut créer un RIC en toutes matières » souligne l'enjeu principal des *arguments* émis tant par des chercheurs constitutionnalistes que par des citoyens *ordinaires*. Autour de l'énoncé, le « Référendum d'Initiative Citoyenne » s'adjoint une multiplicité d'énoncés significatifs de diverses thématiques civiques et politiques, sous forme de configurations discursives avec en particulier pour pivot les énoncés « citoyen(s) - citoyenneté ».

Notre objectif est ici de cerner la centralité fonctionnelle d'un concept tel que le définit Ryle (Ryle 1962 : 69) : « Par concept, nous désignons ce qui est signifié par un mot ou par une expression ». Le concept ne relève pas d'un jugement synthétique du chercheur, donc en surplomb sur un ensemble d'énoncés, mais correspond à une proposition attestée dans la description même des configurations discursives à propos des énoncés *citoyen(s) - citoyenneté*. À ce titre, le concept est constituant de la proposition au sein même du processus discursif. C'est ainsi une question de l'un des Gilets jaunes qui amorce le processus discursif déployant la fonctionnalité du concept : faut-il « une fédération ? ». En premier s'énonce une prédiction : « Dans l'idéal d'une France fédérale, une démocratie participative ou directe peut s'exercer dans les circonscriptions sans risque de dérapage ». Dans le réel, il s'agirait d'« une véritable démocratie avec des propositions de règlements, de lois au niveau constitutionnel, confédéral, cantonal et communal », en appui sur des « textes proposés par les citoyens ». Et de manière encore plus pratique : « les textes retenus (avec un minimum de signataires) constituent de nouvelles lois », au point que « des annulations de lois peuvent se faire ». Il importe alors de décrire, sous forme de configurations d'énoncés, ce qu'il en est, dans le discours des Gilets jaunes, de la fonctionnalité du concept de fédération. Une telle description prend la forme significative d'une *chaîne séquentielle* d'énoncés sous une forme à la fois multiple et unitaire de *séquences particulières et organisées* d'énoncés.

Dans une telle constitution hypothétique, « des élus issus de la société civile peuvent plus facilement s'investir dans un mandat puis revenir à leur profession première, sans cumul de mandat pour “rester près du terrain” ». De ce fait, « les pistes de progrès issues d'initiatives citoyennes peuvent trouver un écho et se démultiplier plus rapidement si c'est souhaitable ». Il s'agit d'aller « vers un état décentralisé et une démocratie directe », d'opérer « une évolution de notre république en république fédérale ». Le mot d'ordre est ici : « OSONS LA DÉMOCRATIE »<sup>11</sup>. Son actualisation discursive se précise dans l'ordre du *fonctionnement*. L'expression de « fonctionnement démocratique de nos institutions » joue un rôle de pivot en introduisant la chaîne de séquences suivante : le « fonctionnement démocratique de l'État », le « fonctionnement de la démocratie », le « fonctionnement de la république », le

---

<sup>10</sup> Rappelons que les énoncés cités dans cet article proviennent d'interrogations lexicométriques sur le corpus « Le Vrai Débat » analysé par le groupe de travail *Gilets jaunes* du laboratoire Triangle (UMR CNRS 5206, Lyon). Les responsables de la constitution de ce corpus précisent que ce sont les « propositions les plus consensuelles » du « Vrai Débat » qui ont été retenues sur la base du score et des « votes favorables » (Zancarini & Ventresque 2019).

<sup>11</sup> Ce mot d'ordre est en majuscules dans l'archive.

« fonctionnement de notre société » soit « un autre fonctionnement de la société », le « fonctionnement de l'Union Européenne ». La proposition 661 synthétise ces références majeures à la fonctionnalité d'un gouvernement fédéral sous le titre « Pour une démocratie citoyenne permanente depuis les quartiers et villages jusqu'au niveau international ». L'argumentation en est développée en plusieurs séquences consécutives :

### 1/ La forme du principe de la démocratie directe :

La seule vraie démocratie est la démocratie directe organisée dans chaque lieu de vie. Cela peut prendre la forme d'assemblées citoyennes dans chaque commune, s'il s'agit d'une petite commune, ou au niveau de quartiers ou villages pour les communes plus grandes, de façon à permettre à TOUS les habitants d'y participer.

### 2/ La co-construction de la démocratie directe :

C'est le lieu de co-construction d'une vision partagée de la société que nous souhaitons et des politiques publiques que cela implique à d'autres niveaux. Les visions de chaque assemblée, sous forme d'une synthèse des paroles de chacun (en respectant les règles de démocratie citoyenne), peuvent être ensuite réunies dans des assemblées à des niveaux supérieurs (villes, arrondissements, départements, région, pays, etc.).

### 3/ La fonctionnalité de la démocratie directe et de son mot d'ordre :

Pour que cela puisse se développer IL EST ESSENTIEL DE L'INSCRIRE DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA REPUBLIQUE : Créer une république réellement citoyenne !<sup>12</sup>

4/ Les « Règles de démocratie citoyenne » : en premier lieu « Le respect des principes de démocratie directe : droit de parole égal pour tous, sans intermédiaire, libre expression de chacun par des questions ouvertes » ; en second lieu : « Le principe de la représentativité en s'assurant que tous ont eu l'occasion de participer, [...] et la possibilité de le vérifier de manière transparente et accessible par tous » ; en troisième lieu : « Le principe de la traçabilité, permettant à chacun et à chaque groupe de voir comment sa parole a été prise en compte et se retrouve dans les synthèses ».

Énoncer les principes de la « démocratie directe » nous montre ainsi la dimension constituante du concept de gouvernement fédéral. Qu'en est-il de sa signification, de sa traduction dans la chaîne séquentielle des énoncés à propos de « citoyen(s) - citoyenneté » ?

### 3. Un exercice d'analyse : décrire les énoncés autour de *citoyen(s) - citoyenneté*

Dans ses notes de lecture sur la philosophie analytique, Foucault retient, de sa lecture de Moore, qu'en matière de logique analytique, *jaune* est un mot renvoyant à la qualité d'un objet et ne peut être défini en tant que tel. Cependant, *a contrario*, c'est un mot tout à fait propice à la *définition* d'autres choses (Moore 1903 : 8). L'événement a prouvé que ce mot avait un très fort pouvoir de définition dans la référence démultipliée à l'expression de « Gilets jaunes ». C'est dans l'ordre d'une telle portée analytique que nous proposons de présenter des configurations d'énoncés autour de *citoyen(s) - citoyenneté* traduisant à leur manière la portée fédérative du concept de *démocratie* chez les Gilets jaunes. Notre questionnement s'énonce de la façon suivante : quelles sont les fonctionnalités des arguments déployés dans la chaîne argumentative *citoyen(s) - citoyenneté*, associée à *démocratie (citoyenne)* ? Quelles sont les expressions fonctionnelles *officielles* qui confèrent un sens à

---

<sup>12</sup>Nous avons reproduit à l'identique le style en majuscules de l'énoncé.

l'argument ainsi posé, et lui donne son indépendance ? Qu'en est-il du droit à faire telle ou telle action, du mode d'action conféré à ces fonctionnalités expressives par des Gilets jaunes ?

D'avis en avis des Gilets jaunes, les « value words » (Nowell-Smith 1954 : 181) attestés dans l'usage des expressions *decitoyen(s)* - *citoyenneté* renvoient à « un système fonctionnel »<sup>13</sup> reliant diverses fonctions entre elles par l'association de leur signification à leur force et leur effet. Décrire un tel espace discursif revient donc à formuler, selon une éthique spécifique, les fonctions de l'action des citoyens dans l'exercice de la citoyenneté. Considérant que « la parole est aux citoyens », les énoncés du « Vrai Débat » ouvrent, dans une perspective analytique (Austin [1962]1970, « Lecture IX »), un *espace locutoire de références* « sur la démocratie et la citoyenneté ». Cependant le couple *démocratie-citoyenneté*, en s'actualisant dans le mot d'ordre « pour une démocratie citoyenne », conjoint à celui de « Référendum d'Initiative Citoyenne », se déploie au sein d'actes de langage aux multiples fonctionnalités. C'est la convergence de ces fonctionnalités, traduisant une diversité de moyens d'action, qui permet de situer les enjeux de la demande sans cesse réitérée du RIC. Cette convergence a pour *force illocutionnaire* de « remettre le citoyen au centre des propositions et des décisions », soit de « remettre le citoyen au centre du jeu politique », en multipliant les « participations citoyennes ». « Mettre les citoyens au cœur du système politique » a pour *effet perlocutoire* de donner de nouveaux moyens pour « reprendre ce qui était aux citoyens », et susciter la « revitalisation de la participation citoyenne au procès démocratique ». La *performativité* du discours des Gilets jaunes relève d'un « Rôle vraiment actif pour les citoyens dans l'exercice de la démocratie »<sup>14</sup>, ce qui suppose un « retour à une république des Citoyens ». « Rendons la république plus citoyenne », tel en est le mot d'ordre. Là où est postulé « un nouveau principe démocratique » qualifié de « *constituant* », avec ses traductions éthique et temporelle, la fonction du concept de citoyen a une valeur normative. « Le Vrai débat » nous interpelle sur ce qu'il en est du « Citoyen constituant » sur la base d'un principe, énoncé dans une *thématisation* : « C'est à nous citoyens d'apporter le débat autour du processus constituant fondamental pour la démocratie ». Au titre de la « formation d'une assemblée citoyenne », énoncé performé par le mot d'ordre « pour une assemblée citoyenne », se met en place, sur la base d'une « proportionnelle et représentation citoyenne », l'« Assemblée citoyenne constituante », soit une « Assemblée citoyenne pour une nouvelle constitution ». Cette Assemblée constituante n'est autre qu'« un conseil citoyen proposant des lois votées par le peuple », prenant appui sur des « Assemblées citoyennes aux pouvoirs : législatif, révocatoire, constituant et abrogatoire ». Ce nouvel ordre constituant impose la « puissance de citoyens à l'assemblée » par « la présence de citoyen(ne)s à l'assemblée nationale » au titre de « la régulation citoyenne de l'assemblée et du Sénat », Il est de même question du « remplacement du Sénat par une Assemblée citoyenne », et de l'instauration d'une « Assemblée citoyenne départementale », une par département. Tous ces lieux sont propices à élaborer une « Constitution écrite par les Citoyens ». Nous sommes au cœur des fonctionnalités du concept de *fédération*.

Il s'agit bien ici d'introduire un ordre éthique au sens foucauldien « se déprendre de soi-même »<sup>15</sup>, de se changer, de se transformer. Ainsi se précise la gamme de fonctions des *value words* : dire ce qu'il faut faire, donner des avis, exhorter, énoncer des mots d'ordre, etc., par exemple « respecter les citoyens, préserver la société », « apprendre le respect du citoyen »,

---

<sup>13</sup> Selon l'expression de Michel Foucault qui décrit les diverses fonctions d'un « système fonctionnel » sous un autre concept, celui d'illégalisme populaire (2013 : 143 svtes).

<sup>14</sup> Nous avons fait le choix de maintenir la majuscule en tête de phrase, telle que la présente l'archive de « Le Vrai Débat ».

<sup>15</sup> Frédéric Gros (2002) montre en quoi la philosophie chez Foucault relève de l'invention éthique d'un sujet situé au plus près des déterminations historiques, soit du contexte, qui plus est en appui sur des manières d'exister et en ouvrant des possibles. A ce titre, notre référence à l'ordre éthique permet de qualifier la fonction centrale de la détermination historico-discursive du discours des Gilets jaunes.



« apprendre le respect mutuel et comprendre le fonctionnement de la démocratie ». À ce contexte éthique s'associe le mot d'ordre : « Stop au nom (sic) respect des choix et libertés des citoyens » déployé dans l'ordre du temps. Instaurer un « temps citoyen minimal de délibération décisionnelle collective », avoir « du temps citoyen », c'est-à-dire un « temps citoyen minimal de délibération collective » jusqu'à « intégrer le temps politique du citoyen.ne dans le temps de travail » assure l'admission dans le temps de la citoyenneté. L'ordre éthique n'a pas présentement une visée pragmatique, il s'actualise dans de multiples actes de langage au sein d'un ordre pratique attendant à la procédure centrale de « consultation des citoyens », le « Référendum d'Initiative Citoyenne » (RIC) par la convergence de fonctionnements discursifs. Ainsi s'ouvre un *espace performatif* (Austin 1962[1970], « Lecture XI ») sur la manière de « faire des citoyens solidaires ».

Au plan discursif, il s'agit ici de configurer les énoncés couvrant l'espace de « la Participation citoyenne ». « Au nom de l'égalité entre citoyens », d'« une vraie égalité entre tous les citoyens », il est question de la « création du contrôle citoyen des institutions », sous la forme de la « création d'une agence nationale pour la citoyenneté » où sont rassemblés les « avis des décisions sur les décisions publiques ». Nous sommes ici dans l'espace de « la consultation citoyenne » sous la forme du RIC, soit un « Référendum d'initiative citoyenne encadré », c'est-à-dire « un referendum citoyen doté de réels pouvoirs d'intervention » qui a pour objectif de « permettre à des millions de citoyens silencieux et réfléchis de s'exprimer » à l'aide de ce qui est un « outil de consultation permanent des citoyens », le « DIC = délibération d'initiative citoyenne ». La « consultation directe du citoyen par référendum », soit la « concertation citoyenne », s'élargit alors à l'« aval citoyen », au « débat d'initiative citoyenne », aux « jurys citoyens ». « Incrire le RIC dans la constitution » devient l'objectif majeur. Dans ce contexte, les « avis des citoyens sur les décisions publiques » concrétisent la « création du contrôle citoyen des institutions » sous forme d'« initiatives et réprobations citoyennes »

L'introduction de la fonctionnalité des « institutions » dans le lexique de « Le Vrai Débat » assure l'espace de la citoyenneté. Certes le discours des Gilets jaunes oscille en permanence entre une désignation descriptive et un énoncé performatif, mais sa réflexivité globale, les ressources propres des énoncés ainsi configurés, lui confèrent prioritairement son intelligibilité.

Nous pouvons parler ici, avec Austin (Austin [1962]1970, « Lecture VII » : 162), de *performatifs expositionnels* exposant la nécessité de nouvelles institutions démocratiques. Le postulat de « création du CCI (contrôle citoyen des institutions) » prédit un lien actif entre « représentativité des élus et participation citoyenne » au nom d'un constat nécessaire, la « formation, participation et information des citoyens ». Postuler la « régénération des institutions par tirage au sort de citoyens-députés [...] pour contrôler l'honnêteté des élus et l'intégrité des institutions » prend appui sur une « assemblée citoyenne tirée au sort, chargée de questionner et de contrôler le pouvoir » voire d'une « assemblée législative de “députés-citoyens” tirés au sort ». La valeur tout à la fois performative et descriptive de l'appel au « tirage au sort » parmi les citoyens s'étend jusqu'au sein du Sénat (« Remplaçons le Sénat et le CES par des citoyens tirés au sort ») et des pouvoirs intermédiaires, ainsi des Conseils territoriaux (municipalités, départements, régions).

Dans l'ordre des institutions citoyennes elles-mêmes prend place ce qu'il en est de telle ou telle institution, de son appartenance à la forme illocutoire de « la classe des verdictifs », selon la terminologie d'Austin (Austin [1962] 1970, « Lecture XII » : 155). Sa valeur performative s'énonce en effet sous la forme d'un jugement, d'une attestation, d'une prononciation dans un contexte précis. Ainsi en est-il prioritairement des domaines éducatifs, médiatiques, pénaux, écologiques et fiscaux. Éducation, justice, écologie, médias, impôts, autant d'espaces fonctionnels qui nécessitent une multiplicité d'instances de contrôle

avec pour objectif une « meilleure communication des instances vers les citoyens », ce qui garantit en particulier « le service public au service du citoyen/de tous les citoyens ». Qu'elles soient « purement » performatives, ou à la fois de l'ordre constatatif et performatif sous la forme de propositions expositives ou véridictives, les propositions des Gilets jaunes ne sont pas seulement déclaratives. Leur valeur de vérité procède d'autant de présuppositions d'existence sous forme d'actes de langage.

Dire tenir à « apprendre la citoyenneté », dire faire « l'apprentissage de la citoyenneté », à l'horizon d'une « éducation civique citoyenne », s'inscrit dans la prononciation d'une temporalité spécifique, « enseigner la citoyenneté tout au long de la scolarité ». De même, au nom de « la Révolution citoyenne dans les médias », prononcer une « loi de libération des médias » permet d'« ouvrir la discussion aux citoyens », sous la forme d'un « droit de réponse médiatique citoyen ». La Révolution citoyenne tient au fait de « créer un Conseil national des médias [...] pour en faire un véritable contre-pouvoir citoyen garantissant le pluralisme des opinions et des supports, ainsi que la qualité de tous les médias ». Ici dire, c'est faire « ouvrir le paysage audiovisuel grand public à des associations de citoyens » par le biais du « Contrôle Qualité Citoyen sur tous les médias ». Le mot d'ordre « pour une justice citoyenne » introduit un autre jugement verdictif. Il se prononce pour « une justice équitable pour tous les citoyens », ce qu'il qualifie d'acte d'« élire les juges par les citoyens ». En troisième lieu, faire date en matière d'« écologie citoyenne » suppose un contexte précis : « Créer un revenu citoyen [...] pour améliorer la situation écologique et social » en instaurant conjointement « un service citoyen écologique pour les adolescents » et une « transition écologique bien plus rapide ». Enfin, prononcer le mot d'ordre « pour l'égalité des citoyens devant l'impôt » à l'aide des formules de « mise en place d'un impôt "citoyen" » et de « défiscalisation citoyenne » fait acte au titre de la demande d'« impôts démocratiques et égalitaires ». De manière connexe, s'énonce ici l'acte attendant au mot d'ordre sur l'« évasion fiscale : Mettre en place la taxation différentielle permettant de soumettre chaque citoyen français aux impôts français quel que soit son pays de résidence ».

La « création de comités citoyens » est tout autant à l'ordre du jour en diverses matières. Dans l'espace économique, l'essentiel c'est « pas de privatisation sans avis préalable des citoyens ». Quant à la « création d'une commission citoyenne pour surveiller les banques », elle peut se faire dans le cadre d'une « banque centrale citoyenne » dans le but d'une « mise en place d'une Allocation Citoyenne Universelle », du « contrôle décisionnel des citoyens sur les dépenses à tous les strates de nos élus (mairie, département, régions, état, sénateurs, parlementaires,...) », et de la « Création Libre et Citoyenne d'associations économiques (Producteurs, Distributeurs, Consommateurs) ». Ici s'énonce un « arrêt des privatisations déclarées et rampantes = citoyen(ne)s lésé(e)s », et le fait de « réorienter le capital vers des investissements plus éthiques et citoyens ». Dans l'espace solidaire, il s'agit de la « généralisation des maisons de service pour les citoyens », soit d'« ouvrir des maisons citoyennes », de constituer des « Fonds de solidarité citoyenne ». Dans l'espace de la police et l'armée, les Gilets jaunes demandent la création, d'un « Comité citoyen indépendant » permettant de s'assurer que « police, armée, citoyens : égalité devant la justice », soit la formation d'un « Conseil de sécurité des citoyens » avec « accès citoyen aux armes », et plus largement d'une « armée au service des citoyens et de la Nation, aux ordres de l'Assemblée Nationale ».

Cependant les Gilets jaunes en reviennent toujours aux fondements de la structure fédérale, l'espace régional, local et communal. Une fois instauré un « RIC sur le découpage des régions afin qu'il corresponde à une réalité citoyenne et pas des logiques électorales », il est possible de « remplacer les conseils municipaux par des conseils citoyens, conformes à la loi du 21/02/2014 ». « Le Vrai Débat » énumère alors toutes sortes d'espaces de contrôle tout à la fois matérialisés et dématérialisés : une « Coopérative citoyenne communale », « l'utilisation

des salles communales gratuites à toutes actions citoyennes », « créer dans les villes moyennes une maison des citoyens », « créer une identité numérique citoyenne pour améliorer la démocratie » sous la forme d'un « Site Citoyen de Réclamation Publique et Privé », permettant d'« améliorer la communication institutionnelle et citoyenne par l'utilisation du numérique ».

## Conclusion

Conjointement à notre connaissance renouvelée de la formulation des fondements de l'analyse du discours dans l'œuvre de Foucault par l'apport de ses manuscrits, l'analyse des énoncés demeure un outil d'expérimentation privilégié sur le terrain de la parole des sans, notamment en matière d'exclusion (Mesini, Pelen, Guilhaumou 2004). À leur manière, les ressources réflexives de la parole des Gilets jaunes relèvent d'un discours de résistance à l'exclusion, face à la place de plus en plus réduite des citoyens en matière de démocratie. C'est à ce titre que nous n'avons pas proposé une analyse des arguments fédéralistes des Gilets jaunes dans le but d'expliquer leur raisons par des jugements analytiques absents de leur discours. Il ne s'agit dans cet article que de la description des ressources de leurs arguments dans le but d'en comprendre la valeur éthique. De notre description de configurations significatives d'énoncés des Gilets jaunes ressort, sous forme d'effets de savoir, un surplus de sens relatif à une nouvelle forme de démocratie, à contrario de la multiplication à l'infini des jugements synthétiques, en positif et en négatif, sur le mouvement des Gilets jaunes.

## Bibliographie

- AUSTIN John L., [1962] 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil
- BENVENISTE Émile, 1971, *Problèmes de linguistique générale, I*, Paris, Gallimard
- CONEIN Bernard, COURTINE Jean-Jacques, GADET Françoise, MARANDIN Jean-Marie, PECHEUX Michel (dir.), 1981, *Matérialités discursives*, Lille, Presses Universitaires de Lille
- DESCOMBES Vincent, 1992, « Exercices d'analyse », *Le Débat*, n°72, 84-96
- DUMOULIN Hugo, 2020, « Le fonctionnalisme de Lévi-Strauss et son reste. Notes sur l'historicité », *La linguistique*, 56, 3-24
- FOUCAULT Michel, [1969] 2015, *L'archéologie du savoir, Œuvres, II* (présentation et notes de RUEFF Martin), Éditions de la Pléiade, Paris, Gallimard
- FOUCAULT Michel, 2015, « "Introduction" à *L'Archéologie du savoir* [1969] » (seconde introduction manuscrite établie et introduite par RUEFF Martin), *Les Études philosophiques*, 153, 327 -352
- FOUCAULT Michel, 2016, « Homère, les récits, l'éducation, les discours » (première introduction à la fin du manuscrit, transcrite et présentée par RUEFF Martin), *La Nouvelle Revue Française*, 616, 103-150
- FOUCAULT Michel, 1967, « Fonds Michel Foucault. Notes de lecture et manuscrits. Notes de lecture des débuts, 1952-1955. NAF 28730 (43). "Hegelei" », *Gallica*, < <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10546760g/f1104.item.r=Foucault%20%20notes%20de%20lecture> >
- FOUCAULT Michel, 2013, *La société punitive*, Seuil/Gallimard
- FOURNIAU Jean-Michel, 2019, « Le "Grand débat national" : un exercice inédit, une audience modérée au profil socioéconomique opposé à celui des Gilets jaunes », *Synthèse des travaux de l'Observatoire des débats, Note de travail n° 1*, < <https://www.participation-et-democratie.fr/note-de-synthese-de-l-observatoire-des-debats> >
- GROS Frédéric, 2002, « Sujet moral et ordre éthique chez Foucault », *Archives de philosophie*, 65, 229-237

- GUILHAUMOU Jacques, 2006, *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté
- GUILHAUMOU Jacques, 2018, « Michel Foucault et le moment dynastique : de l'Ancien Régime à la Révolution française », *Écrire l'histoire*, 18,89-96
- GUILHAUMOU Jacques, 2019, « Le dit et le discours dans *Les mots et les choses*. L'émergence du fonctionnalisme discursif », in NOUAILLE Bertrand & PETIT Alain (dir.), *Foucault hérétique, Les mots et les choses*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 47-74
- GUILHAUMOU Jacques, 2017, « Le fonctionnalisme discursif de Michel Foucault. Le temps de la dynastique du savoir », *Policromias : revista de estudos do discurso, imagem e som (Labedis)*, 1 (2), 9-36
- GUILHAUMOU Jacques, 2021, « Michel Foucault, lecteur de la philosophie analytique. Approche bibliographique. Exposition virtuelle », *Projet Foucault fiches de lecture*, EMAN (Édition de Manuscrits et d'Archives Numériques), < <http://eman-archives.org/Foucault-fiches/exhibits/show/j-guilhaumou-philo-analytique> >
- GUILHAUMOU Jacques, 2021, « Michel Foucault, lecteur de la philosophie analytique (Tunis, 1967) », *Semen*, 50 (1)
- MESINI Béatrice, PELEN Jean-Noël & GUILHAUMOU Jacques, 2004, *Résistances à l'exclusion. Récits de soi et du monde*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence
- MOORE George Edward, 1903, *Principia Ethica*, 1903, Cambridge, Cambridge University Press
- NOWELL-SMITH Patrick Horace, 1954, *Ethics*, Harmondsworth, Middlesex
- RYLE Gilbert, 1962, « La phénoménologie contre The Concept of Mind », in *La philosophie analytique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 65-84
- TOULMIN Stephen Edelsto & BAIER Kurt, 1952 [1963], « On Describing », in CATON Charles E. (eds.), *Philosophy and Ordinary Language*, University Illinois Press, 194-219
- WITTGENSTEIN Ludwig, [1969] 1980, *Grammaire philosophique*, 1980, Paris, Gallimard.
- ZANCARINI Jean-Claude & VENTRESQUE Vincent (dir.), 2019, « Gilets jaunes - Groupe de travail », UMR Triangle, < <http://triangle.ens-lyon.fr/spip.php?article8544> >